Du bon usage du mot " DROGUE"

Les toxicomanies – on dit souvent désormais les addictions, connaissent dans notre pays, encore plus qu'ailleurs, un développement inquiétant. C'est ainsi que sur les vingt sept états membres de la classe européenne, nous sommes en premier rang quant à la consommation de cannabis; seuls les jeunes Tchèques disputeraient cette place, en l'occurrence peu enviable, aux jeunes français…..

A contrario des messages démagogiques, idéologiques, irresponsables, qui ont installé cette situation consternante, des actions pédagogiques fortes, résolues, dénuées d'ambiguïté, doivent d'urgence se développer, afin de prémunir de cet asservissement les plus vulnérables d'entre nous, nos jeunes.

La première de ces actions doit être de définir, dans son acception actuelle, le mot "drogue" car, comme l'exprimait A. Camus, "mal nommer les choses c'est ajouter du malheur au monde".

Certes ce terme "drogue" est issu d'un long cheminement; illustration de la tectonique de certains mots. Il a désigné : les substances sèches, les végétaux séchés à l'époque où on y recourait à des fins thérapeutiques, les poudres, les médicaments et enfin plus récemment les agents toxicomanogènes; c'est à dire les substances génératrices d'addictions, de dépendance.

Si chacun continue de prélever à sa convenance dans cet ensemble polysémique, il contribue à obscurcir la compréhension de ce terme, à le banaliser, à diluer sa signification et partant à lui enlever sa force.

La confusion avec le terme médicament est particulièrement délétère. Elle est pratiquée en toute innocence par certains, mais aussi à dessein , avec malignité, par quelques prosélytes des toxicomanies, chantres de l'oxymore "Drogue = Liberté".

Les Français qui, collectivement, n'ont pas une exceptionnelle familiarité avec les langues étrangères, y compris l'Anglais, dont ils s'entichent volontiers, s'approprient pourtant, avec l'enthousiasme et parfois la maladresse des néophytes, certains termes qu'ils "francisent" de façon approximative et parfois malencontreuse. Revisitant ainsi notre langue, ils lui font perdre de sa précision, de sa subtilité et peuvent créer de dommageables confusions. Il en va ainsi du mot "drug" anglais, qui vient inopportunément contaminer le mot "drogue" français. C'est sur cette pollution que nous voudrions ici porter notre attention.

Le mot "drug" anglais devrait être traduit : agent pharmacologique; ce qui correspond à une substance modifiant le fonctionnement de tel (s) ou tel (s) organe (s), à des doses nettement plus faibles que celles qui leurs sont toxiques (à la différence d'un poison). "Drug" peut également se traduire médicament, car un certain nombre des agents pharmacologiques précédents, qui satisfont aux critères rigoureux qui conditionnent l'accession à la dignité de médicament, bénéficient de ce fait d'une Autorisation de Mise sur le Marché (A.M.M.) et peuvent être utilisés chez l'Homme pour traiter ses troubles.

Certains agents pharmacologiques, parfois même des médicaments, actifs sur le fonctionnement cérébral (psychotropes) font l'objet d'une consommation abusive, au point de rendre leurs utilisateurs esclaves de cette consommation, qui va concentrer, focaliser, une bonne part de leur attention, de leurs ressources aussi, pour s'y adonner. Le plaisir qui a motivé la répétition des premiers usages se mue progressivement en besoin, en nécessité. Il s'agit alors d'une drogue, au sens qu'il convient désormais de réserver à ce mot. Pour désigner de telles substances les anglais parlent de "drugs of abuse" ou encore de "addictive drugs". Expressions qui doivent donc être traduites en français par drogue !

Une drogue est une substance toxicomanogène, engendrant une toxicomanie, une addiction, une dépendance. Au début, sa consommation a procuré à l'utilisateur des sensations qu'il a apparenté à celles du plaisir. Elles l'ont incité à en réitérer l'usage qui, plus ou moins rapidement selon les êtres, a viré à l'abus. Alors le plaisir a fait place au besoin. La consommation qui s'est envolée, en doses et/ou fréquence, vise alors, surtout, à prévenir l'inconfort, voire les affres, qui accompagnent le fait d' être privé de la drogue. Ces troubles peuvent être essentiellement psychiques, mais ils peuvent se doubler de troubles physiques. Jusqu'à un passé récent on parlait de "drogues douces" (tabac, alcool) quand les troubles du sevrage étaient principalement de nature psychique et de drogues "dures" (telle l'héroïne) quand les troubles de l'abstinence, du sevrage, ajoutaient aux troubles psychiques des troubles physiques, dans une association confinant à l'insupportable. Un certain consensus s'instaure parmi les "addictologues" français, d'abandonner cette dichotomie douce/dure ; cela malgré de légitimes réticences de ceux qui déplorent qu'on relativise ce faisant la dépendance physique, relativement à la dépendance psychique (cette dernière étant consubstantielle de la notion même de drogue). Certains feront remarquer que cela survient curieusement à l'heure où cristallisent des arguments convergents établissant que le cannabis est générateur d'une dépendance physique…Quoiqu'il en soit, le renoncement à cette dichotomie se justifie d'abord par l'existence de recouvrements. Ainsi, la dépendance psychique qui caractérise l'alcoolomanie peut s'accompagner, chez de très gros consommateurs d'alcool, d'une dépendance physique (culminant dans le "delirium tremens a poto suspensu", si bien décrit chez Coupeau par E. Zola, dans "l'Assommoir"). La rupture d'avec cette distinction douce/dure tient aussi au décalage pouvant exister entre les mots et leurs conséquences. Ainsi le tabac, drogue qualifiée de "douce", est à l'origine, chaque année, de soixante six mille morts dans notre seul pays; ce qualificatif doux est donc trompeur et partant inapproprié

Dans la culture ambiante, du " plus rien ne veut rien dire et tout égale tout", pour sortir de l'opacité qui en résulte, perturbant ou même égarant nos jeunes, il est nécessaire de redonner sens aux mots et ainsi d'appeler drogue une drogue et médicament un médicament

Jean Costentin,

Docteur en Médecine, Pharmacien, Docteur ès Sciences,
Professeur de Pharmacologie, Faculté de Médecine & Pharmacie & C.H.U.de Rouen,
Directeur de l'Unité de Neuropsychopharmacologie, C.N.R.S. , FRE2735,
Membre titulaire des Académies Nationales de Médecine et de Pharmacie